



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 23/04/24

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE

Excusés : MM. Arthur FLEURY – Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jerry TOUSSAINT

Absents : MM. Toufik HAMD AOUI - Pierre-Yves KERLOCH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS FEMININES

Match N° 26849452 US PARIS XI.2 / SALESIIENNE D1 du 20/04/24

Courriel de US PARIS XI du 18/04/24 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de Paris XI et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière) Ce forfait intervenant dans les trois dernières journées de championnat de cette équipe.

JEUNES

U 14

Match N° 25930094 VIKING PARIS / PARIS FC.2 D3.B du 27/04/24

Demande de modification sur footclub par PARIS FC demandant de jouer ce match le 01/05/24 – accord des deux clubs.

La commission donne son accord.

Match N° 25930537 PARIS XI 2 / PARIS 13 ATLETICO 4 D4.B du 27/04/24

Accord des deux clubs pour jouer la rencontre le 08/05/24 à 13H, le VRES n'ayant aucun créneau disponible pour ce match le 27/04/24.

La commission donne son accord.

U 18

Dossier transmis par la commission de discipline PV du 16/04/24

Match N° 25931850 CHAMPIONNET / ES SEIZIEME D1 du 17/04/24

La commission de discipline décide de donner match à rejouer avec un arbitre officiel à la charge de championnet et inflige 3 matches avec sursis de suspension de terrain à l'équipe U18 de CHAMPIONNET à compter du 22/04/24.

La commission fixe la rencontre au 08/05/24 à 15H30 sur le stade Alain MIMOUN, 15 rue de la Nouvelle Calédonie 75012 Paris. Championnet est le club recevant et garde à ce titre toutes les tâches administratives et financière incombant au club recevant.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel :

Match N° 25930441 BON CONSEIL AS 2 / TERNES PARIS OUEST U14 D4.A du 20/04/24

2^{ème} et dernier appel :

Match N° 26749916 Buttes Chaumont SC / Paris 19 Espérance 1 critérium +45 ans du 14/04/24

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D1

PARIS EST SOLITAIRES
(PV du 26/03/24 discipline déclassement)

SENIORS D3

ESC PARIS 20^{ème} (PV du 08/11/23 SR déclassement)
JS PARIS (PV du 03/04/24 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)
PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

U18 D3 (suite)

TROPS (PV du 10/10/23)
CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D1

CFFP
(PV du 20/02/24 discipline déclassement)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)

PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)
ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

Criterion +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)
PARIS 13 Atlético (PV du 09/01/24 discipline déclassement)

U18 D2

ES PARISIENNE (PV du 09/04/24)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)
MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

ESC PARIS 20^{ème} (PV du 24/10/23)
ESC XV (PV du 21/11/23)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)
PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)
ESC PARIS 20^{ème} (PV du 17/10/23)
ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)
ESC XV (PV du 14/11/23)
ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL - Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur toutes les demi-finales. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en catégorie « jeunes » (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

COUPE 75 SENIORS

Finale le 26/05/24 à 15H

ENFANTS GOUTTE D'OR et P.U.C.

COUPE SENIORS Amitié

Finale le 26/05/24 à 13H

MACCABI PARIS METROPOLE 2 et SALESIENNE DE PARIS 2

Coupe Anciens

Finale le 19/05/24 à 09H

MACCABI PARIS METROPOLE et SEIZIEME ES

COUPE CDM

Finale le 26/05/24 à 09H

CASTANHEIRA PARIS AS et CHAMPIONNET S. PARIS

COUPE 75 SENIORS FEMININE

1/2 de finale le 20/04/24 – tirage effectué le 09/04/24 **Date butoir le 08/05/24**

Finale le 11/05/24 à 17H30

Coupe 75 U20

Finale le 19/05/24 à 13H

ENFANTS GOUTTE D'OR et PARIS 13 ATLETICO.

COUPE 75 U18

1/2 de finale le 21/04/24 – tirage effectué le 09/04/24 **Date butoir le 08/05/24**

Finale le 19/05/24 à 15H

COUPE 75 U16

1/2 finale le 21/04/24 – tirage effectué le 09/04/24

Finale le 19/05/24 à 11H

Coupe U16 Amitié

Finale le 26/05/24 à 11H

PARIS 13 ATLETICO 3 et P.U.C. 3

COUPE 75 U14

Finale le 18/05/24 à 12H

PARIS 13 ATLETICO et P.U.C.

Coupe U14 Amitié

Finale le 18/05/24 à 12H **PARIS 15 AC 2 et PARIS ALESIA 2**

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Finale le 18/05/24 à 16H30 **AS 116-17 Le Brio / BRETONS PARIS.**

ATTENTION lorsqu'une date butoir est prévue et qu'à la date du tour de coupe une rencontre prioritaire est programmée, la rencontre de coupe doit avoir lieu en semaine. Si 8 jours avant la date butoir, le club recevant n'a pas de possibilité pour accueillir le match, ce dernier sera inversé automatiquement. Dépassé la date butoir sans que la rencontre ait lieu, les équipes seront déclarées forfait avec les pénalités prévues à l'annexe financière.